



Conseil d'administration

320^e session, Genève, 13-27 mars 2014

GB.320/INF/2

POUR INFORMATION

PROJET

Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés ¹

Table des matières

	<i>Page</i>
Propositions approuvées entre octobre 2013 et mars 2014	1
Politique de l'emploi	1
I/1. Atelier sous-régional sur l'apprentissage en Europe	1
I/2. Atelier sous-régional sur les statistiques du travail à la suite de la résolution de la 19 ^e CIST: Les défis qui se présentent pour les instituts de statistique et les observatoires du marché du travail	1
I/3. Réunion sous-régionale du Réseau de l'emploi des jeunes	2
I/4. Réunion régionale sur le renforcement de l'Observatoire du travail en Amérique centrale et en République dominicaine (OLACD).....	3
I/5. Réunion régionale sur l'entrée des jeunes femmes et des jeunes hommes dans le marché du travail en Asie et dans le Pacifique.....	3
Gouvernance et tripartisme	5
I/6. Atelier du SATUCC et du Forum de la SADC sur le secteur privé: Approbation du projet de rapport sur le recensement des protocoles et des codes de la SADC, outils de dialogue social et gestion axée sur les résultats	5
I/7. Atelier régional sur le document-cadre de l'Initiative 2030	6
I/8. Séminaire sous-régional sur les mécanismes de règlement à l'amiable des conflits du travail dans les pays d'Europe centrale et orientale	6
I/9. Réunion sous-régionale sur l'intensification de la lutte contre les pires formes de travail des enfants dans la sous-région de l'ASEAN	7
I/10. Séminaire régional sur les relations professionnelles dans la région de l'ASEAN.....	8
I/11. Réunion technique OIT-CEDEAO: Examen collégial du travail des enfants	9

¹ Tous les représentants des employeurs et des travailleurs invités aux réunions mentionnées dans ce document seront désignés conformément à la pratique établie.

I/12. Atelier régional sur la gestion de la productivité pour la compétitivité nationale	10
I/13. Atelier régional sur l'élimination du travail des enfants.....	11
Conditions de travail et égalité.....	12
I/14. Sixième Forum de l'ASEAN sur les travailleurs migrants.....	12
I/15. Réunion sous-régionale sur le renforcement des capacités pour la gestion des données issues d'enquêtes sur la population active	14
I/16. Réunion régionale sur le modèle social européen dans le contexte de la crise économique et de l'adoption de politiques d'austérité: Evolutions, effets et questions de politique générale.....	15
I/17. Atelier régional sur les politiques macroéconomiques et sectorielles axées sur l'emploi; considérations centrales pour l'élaboration de politiques nationales de l'emploi	16
I/18. Atelier régional sur les pratiques novatrices en matière d'amélioration des compétences pour l'emploi de jeunes en situation de vulnérabilité	17
Activités pour les employeurs	18
I/19. Quatrième Réunion du Forum social des employeurs du Maghreb.....	18
I/20. Réunion régionale sur l'économie informelle et le rôle à jouer par le secteur privé pour la réduire	19
I/21. Réunion interrégionale pour les employeurs sur l'amélioration des conditions de travail (Better Work).....	19
Activités pour les travailleurs.....	20
I/22. Réunion de travailleurs sur l'action des syndicats en faveur du droit à l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	20
I/23. Atelier de renforcement des capacités en matière de droits syndicaux et de normes du travail aux fins de l'amélioration de la productivité en Afrique.....	21
I/24. Réunion régionale sur le programme mondial de développement, le travail décent et la justice sociale: Les défis du mouvement syndical africain.....	22
I/25. Atelier régional d'évaluation de la campagne pour la liberté syndicale, la négociation collective et l'autoréforme syndicale	23
I/26. Atelier syndical régional sur le renforcement des capacités des organisations de travailleurs domestiques et sur l'abolition du travail domestique des enfants.....	24
Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés	26

Propositions approuvées entre octobre 2013 et mars 2014

Politique de l'emploi

I/1. Atelier sous-régional sur l'apprentissage en Europe

Date proposée:	9-12 décembre 2013
Lieu:	Genève, Suisse
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (80 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Chypre, Espagne, Grèce, Lituanie, Pologne et Portugal
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	12
b) représentants des employeurs:	12
c) représentants des travailleurs:	12
Objectif de l'atelier:	Mettre en place une plate-forme de partage des données d'expérience sur les systèmes d'apprentissage de qualité et convenir de mesures pratiques pour l'amélioration des systèmes d'apprentissage dans la région, notamment de plans d'action à l'échelle nationale.
Experts invités:	Trois experts des systèmes d'apprentissage
Observateurs:	Union européenne (UE)
Norme internationale du travail pertinente:	Recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langues de travail:	Anglais, espagnol et grec

I/2. Atelier sous-régional sur les statistiques du travail à la suite de la résolution de la 19^e CIST: Les défis qui se présentent pour les instituts de statistique et les observatoires du marché du travail

Date proposée:	17-21 février 2014
Lieu:	Ville de Panama, Panama
Financement:	Gouvernement de l'Espagne (30 500 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	15
b) représentants des employeurs:	2
c) représentants des travailleurs:	2

Objectif de l'atelier:	Permettre aux membres du réseau des observatoires du marché du travail de renforcer leurs connaissances dans le domaine des statistiques et de l'établissement d'indicateurs.
Expert invité:	Un conseiller
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985; et recommandation (n° 170) sur les statistiques du travail, 1985
Langue de travail:	Espagnol

I/3. Réunion sous-régionale du Réseau de l'emploi des jeunes

Date proposée:	7-11 avril 2014
Lieu:	Turin, Italie
Financement:	126 600 dollars E.-U.
Couverture géographique:	Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Fédération de Russie, Tadjikistan et Turkménistan
Composition:	
Représentants gouvernementaux:	21
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) trouver la meilleure méthode pour mener à bien des évaluations par les pairs des politiques de l'emploi des jeunes par le biais de l'analyse du marché du travail des jeunes, le développement de statistiques, la création de stratégies et l'évaluation des résultats; ii) étudier des programmes favorisant la mobilité de la main-d'œuvre et leur applicabilité à la sous-région.
Expert invité:	Un consultant des services publics de l'emploi
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; et recommandation (n° 169) concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires), 1984
Langues de travail:	Anglais et russe

I/4. Réunion régionale sur le renforcement de l'Observatoire du travail en Amérique centrale et en République dominicaine (OLACD)

Date proposée:	22-25 avril 2014
Lieu:	San José, Costa Rica
Financement:	Gouvernement de l'Espagne (62 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	12
b) représentants des employeurs:	3
c) représentants des travailleurs:	3
Objectif de la réunion:	Présenter les résultats du projet, les activités entreprises réalisées pour les obtenir et établir des tables rondes thématiques sur différents aspects du marché du travail abordés par le projet.
Experts invités:	Quatre consultants régionaux et quinze experts régionaux
Observateurs:	Gouvernement de l'Espagne Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID) Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) Fédération des entreprises privées d'Amérique centrale et du Panama (FEDEPRICAP) Conseil des syndicats unifiés d'Amérique centrale et des Caraïbes (CSU)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985; et recommandation (n° 170) sur les statistiques du travail, 1985
Langue de travail:	Espagnol

I/5. Réunion régionale sur l'entrée des jeunes femmes et des jeunes hommes dans le marché du travail en Asie et dans le Pacifique

Date proposée:	21-22 mai 2014
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Fondation MasterCard (40 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bangladesh, Cambodge, Népal, Samoa et Viet Nam

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 5

b) représentants des employeurs: 5

c) représentants des travailleurs: 5

Objectifs de la réunion:

- i) sensibiliser l'opinion publique aux spécificités qui caractérisent l'entrée dans la vie active des jeunes femmes et des jeunes hommes de la région et examiner les difficultés qu'ils rencontrent généralement pour trouver un emploi décent dans la région;
- ii) montrer la manière dont les données statistiques peuvent être utilisées pour élaborer des politiques et en assurer le suivi;
- iii) examiner les possibilités et échanger des idées concernant l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes visant à aider les jeunes à surmonter leurs difficultés en matière de recherche d'emploi.

Experts invités:

Un facilitateur et l'auteur du rapport

Observateurs:

Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)

Banque asiatique de développement

Banque mondiale

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Fondation internationale pour la jeunesse

Commonwealth Youth Programme

Union européenne (UE)

Gouvernement de l'Australie

Gouvernement du Japon

Gouvernement de la République de Corée

Gouvernement des Pays-Bas

Normes internationale du travail pertinentes:

Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; et convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975

Langue de travail:

Anglais

Gouvernance et tripartisme

I/6. Atelier du SATUCC² et du Forum de la SADC³ sur le secteur privé: Approbation du projet de rapport sur le recensement des protocoles et des codes de la SADC, outils de dialogue social et gestion axée sur les résultats

Date proposée:	4-6 décembre 2013
Lieu:	Johannesburg, Afrique du Sud
Financement:	Gouvernement de la Norvège (60 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, Seychelles, Swaziland, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe
Composition:	
a) représentants des employeurs:	16
b) représentants des travailleurs:	20
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> i) approuver le rapport sur le recensement des protocoles et des codes de la SADC qui apporte des éléments d'information au SATUCC et au Forum de la SADC sur leurs activités communes de sensibilisation et qui sera à même d'influencer les politiques relatives à la croissance et au développement des entreprises, aux droits au travail et à la création d'emplois productifs et décents dans la région de la SADC; ii) élaborer et établir une relation bipartite entre la SATUCC et le Forum de la SADC sur le secteur privé pour réaliser conjointement un travail de sensibilisation à des questions présentant un intérêt pour les deux entités; iii) équiper les membres de la SATUCC et du Forum de la SADC sur le secteur privé d'outils de gestion axée sur les résultats et de mobilisation de ressources.
Experts invités:	Deux consultants du Botswana

² Conseil de coordination syndicale d'Afrique australe.

³ Communauté de développement de l'Afrique australe.

Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 101) sur les congés payés (agriculture), 1952; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981; et convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000
Langue de travail:	Anglais

I/7. Atelier régional sur le document-cadre de l'Initiative 2030

Date proposée:	10-12 décembre 2013
Lieu:	Lima, Pérou
Financement:	ABC ⁴ (14 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (25 200 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Brésil, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Equateur, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou et Uruguay
Composition:	Représentants gouvernementaux: 17
Objectif de l'atelier:	Préparer le document-cadre de l'Initiative régionale 2030 «Mettre fin au travail des enfants en Amérique latine et aux Caraïbes». Cet instrument contribuera à la réalisation de l'objectif d'élimination du travail des enfants, en particulier sous ses pires formes, dans la région.
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langue de travail:	Espagnol

I/8. Séminaire sous-régional sur les mécanismes de règlement à l'amiable des conflits du travail dans les pays d'Europe centrale et orientale

Date proposée:	11-12 décembre 2013
Lieu:	Turin, Italie
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (60 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, République de Moldova, Monténégro et Serbie

⁴ Agence brésilienne de coopération.

Composition:

- a) représentants gouvernementaux: 6
- b) représentants des employeurs: 6
- c) représentants des travailleurs: 6

- Objectifs du séminaire:
- i) examiner les récentes mesures juridiques et institutionnelles en faveur d'un règlement efficace et pacifique des conflits du travail;
 - ii) réfléchir à des solutions réalistes permettant de faire face à des difficultés persistantes;
 - iii) faciliter l'échange des connaissances, des bonnes pratiques et des enseignements tirés par un renforcement des capacités dans le domaine du règlement des conflits du travail et la mise en place d'un cadre de création de réseaux.

Experts invités: Trois experts de la médiation et de l'arbitrage

Normes internationales du travail pertinentes: Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978; convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978; convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981; recommandation (n° 91) sur les conventions collectives, 1951; recommandation (n° 92) sur la conciliation et l'arbitrage volontaires, 1951; recommandation (n° 113) sur la consultation aux échelons industriel et national, 1960; recommandation (n° 152) sur les consultations tripartites relatives aux activités de l'Organisation internationale du Travail, 1976; recommandation (n° 158) sur l'administration du travail, 1978; et recommandation (n° 159) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978

Langue de travail: Anglais

I/9. Réunion sous-régionale sur l'intensification de la lutte contre les pires formes de travail des enfants dans la sous-région de l'ASEAN⁵

Date proposée: 16-18 décembre 2013

Lieu: Jakarta, Indonésie

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (52 400 dollars E.-U.)

⁵ Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, République de l'Union du Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	20
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) informer les participants des résultats de la III^e Conférence mondiale sur le travail des enfants (Brésil, octobre 2013) et en examiner les incidences pour la sous-région de l'ASEAN; ii) échanger des informations et mener une réflexion sur les progrès réalisés en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants dans la sous-région, ainsi que sur les difficultés rencontrées, les expériences menées et les besoins identifiés dans ce domaine; iii) examiner les stratégies, les mesures et les priorités relatives à l'intensification de la lutte contre le travail des enfants, y compris la manière dont plusieurs organes intersectoriels de l'ASEAN pourraient collaborer à l'application de la Feuille de route de l'ASEAN sur l'élimination du travail des enfants.
Observateurs:	<p>Secrétariat de l'ASEAN</p> <p>Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)</p> <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)</p> <p>Banque mondiale</p> <p>Université d'Indonésie</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langue de travail:	Anglais

I/10. Séminaire régional sur les relations professionnelles dans la région de l'ASEAN

Date proposée:	26-27 février 2014
Lieu:	Chiba, Japon
Financement:	Gouvernement du Japon (99 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Japon, République démocratique populaire lao, Malaisie, République de l'Union du Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	11
b) représentants des employeurs:	11
c) représentants des travailleurs:	11
Objectifs du séminaire:	<ul style="list-style-type: none"> i) partager des informations sur la législation et la pratique en matière d'intégration économique et sur leurs effets sur le règlement des conflits; ii) favoriser le recours au dialogue social pour résoudre les problèmes; iii) examiner les rapports sur l'intégration économique, la négociation collective et le règlement des conflits présentés par les pays.
Observateurs:	<p>Gouvernement du Japon</p> <p>Secrétariat de l'ASEAN</p> <p>Confédération des employeurs de l'ASEAN</p> <p>Congrès des syndicats de l'ASEAN</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978; et convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981
Langue de travail:	Anglais

I/11. Réunion technique OIT-CEDEAO⁶: Examen collégial du travail des enfants

Date proposée:	1 ^{er} -2 avril 2014
Lieu:	Abuja, Nigéria
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (67 000 dollars E.-U.) CEDEAO (17 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo

⁶ Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Composition:

Représentants gouvernementaux: 30

Objectif de la réunion: Renforcer la capacité des unités chargées du travail des enfants au sein des ministères du Travail en vue de la réalisation d'examens collégiaux pour servir les buts 29- de la déclaration faite par le colloque tripartite OIT/CEDEAO tenu en mai 2013.

Expert invité: Un consultant

Normes internationales du travail pertinentes: Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Langues de travail: Anglais, français et portugais

I/12. Atelier régional sur la gestion de la productivité pour la compétitivité nationale

Date proposée: 18-22 août 2014

Lieu: Harare, Zimbabwe

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (10 000 dollars E.-U.)
CTBO (18 800 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Afrique du Sud, Egypte, Ghana, Kenya, Libéria, Malawi, Nigéria, Zambie et Zimbabwe

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 9

b) représentants des employeurs: 9

c) représentants des travailleurs: 9

Objectifs de l'atelier:

- i) mieux faire comprendre et saisir le rôle de la productivité et son importance dans le développement économique et social;
- ii) décrire des méthodes pratiques de mesure et d'analyse de la productivité;
- iii) analyser les méthodes et techniques existantes de gestion de la productivité au sein d'une organisation et étudier les moyens de surmonter les obstacles à la croissance de la productivité;
- iv) échanger des informations sur les bonnes pratiques pour augmenter la productivité dans certains pays en développement.

Experts invités: Un consultant international

Un consultant régional

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948; convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970; convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978; convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981; convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988; recommandation (n° 30) sur les méthodes de fixation des salaires minima, 1928; recommandation (n° 44) du chômage, 1934; recommandation (n° 57) sur la formation professionnelle, 1939; recommandation (n° 60) sur l'apprentissage, 1939; recommandation (n° 61) sur les travailleurs migrants, 1939; recommandation (n° 83) sur le service de l'emploi, 1948; recommandation (n° 87) sur l'orientation professionnelle, 1949; recommandation (n° 89) sur les méthodes de fixation des salaires minima (agriculture), 1951; recommandation (n° 90) sur l'égalité de rémunération, 1951; recommandation (n° 119) sur la cessation de la relation de travail, 1963; recommandation (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; recommandation (n° 150) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; recommandation (n° 163) sur la négociation collective, 1981; recommandation (n° 166) sur le licenciement, 1982; recommandation (n° 169) concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires), 1984; recommandation (n° 176) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988; et recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006

Langue de travail:

Anglais

I/13. Atelier régional sur l'élimination du travail des enfants

Date proposée:

8-12 septembre 2014

Lieu:

Harare, Zimbabwe

Financement:

Budget ordinaire de l'OIT (10 000 dollars E.-U.)

CTBO (18 800 dollars E.-U.)

Couverture géographique:

Afrique du Sud, Egypte, Ethiopie, Ghana, Maurice, Namibie, Sierra Leone, Soudan et Zimbabwe

Composition:

- a) représentants gouvernementaux: 9
- b) représentants des employeurs: 9
- c) représentants des travailleurs: 9

Objectifs de l'atelier:

- i) échanger des informations sur la nature, les causes et l'étendue du travail des enfants en Afrique;
- ii) passer en revue les initiatives passées et en cours pour traiter le problème et mettre en évidence les obstacles à l'élimination du travail des enfants dans la région;
- iii) proposer des mesures, des politiques et des actions pour mettre en œuvre efficacement les politiques et les plans d'action nationaux;
- iv) renforcer les capacités des participants à mettre en œuvre efficacement des politiques et plans d'action nationaux.

Experts invités:

Un consultant international
Deux consultants régionaux

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 10) sur l'âge minimum (agriculture), 1921; convention (n° 59) (révisée) de l'âge minimum (industrie), 1937; convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; recommandation (n° 45) sur le chômage (jeunes gens), 1935; recommandation (n° 125) sur les conditions d'emploi des adolescents (travaux souterrains), 1965; recommandation (n° 136) sur les programmes spéciaux pour la jeunesse, 1970; recommandation (n° 146) sur l'âge minimum, 1973; et recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Langue de travail:

Anglais

Conditions de travail et égalité

I/14. Sixième Forum de l'ASEAN sur les travailleurs migrants

Date proposée:

26-27 novembre 2013

Lieu:

Bandar Seri Begawan, Brunéi Darussalam

Financement:

Gouvernement du Canada (24 600 dollars E.-U.)

Gouvernement de l'Australie (2 300 dollars E.-U.)

Budget ordinaire de l'OIT (2 700 dollars E.-U.)

Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, République de l'Union du Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	20
b) représentants des employeurs:	11
c) représentants des travailleurs:	11
Objectifs du forum:	<ul style="list-style-type: none"> i) permettre un échange de vues sur les expériences vécues, les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques suivies pour mettre en œuvre les recommandations des troisième, quatrième et cinquième forums de l'ASEAN sur les travailleurs migrants; ii) proposer des moyens d'améliorer la collecte, l'analyse et le partage de données; iii) partager des données d'expérience sur la mise en place de mécanismes de plainte et d'un accès adéquat aux systèmes juridique et judiciaire pour les travailleurs migrants; iv) formuler des recommandations à partir des discussions sur les points ii) et iii).
Observateurs:	<p>Des représentants d'organisations des sociétés civiles nationales spécialisées dans les questions de migrations de main-d'œuvre</p> <p>Des représentants locaux des organisations d'employeurs et de travailleurs spécialisées dans les questions de migrations de main-d'œuvre</p> <p>Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)</p> <p>Organisation internationale pour les migrations (OIM)</p> <p>Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</p>
Normes internationales du travail et autre texte pertinents:	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997; convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011; et Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre
Langue de travail:	Anglais

I/15. Réunion sous-régionale sur le renforcement des capacités pour la gestion des données issues d'enquêtes sur la population active

Date proposée:	2-6 décembre 2013
Lieu:	Johannesburg, Afrique du Sud
Financement:	Union européenne (120 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, Seychelles, Swaziland, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	30
b) représentants des employeurs:	2
c) représentants des travailleurs:	2
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none">i) renforcer les capacités pour mettre en œuvre les meilleures pratiques internationales en matière de gestion des données issues d'enquêtes, y compris en ce qui concerne l'inventaire, la compilation, la diffusion et la conservation de microséries de données;ii) créer des bases de données issues d'enquêtes nationales et régionales pour rendre les microdonnées plus accessibles aux utilisateurs.
Expert invité:	Un représentant du Réseau international pour les enquêtes auprès des ménages (IHSN)
Observateurs:	Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)
Langues de travail:	Anglais, français et portugais

I/16. Réunion régionale sur le modèle social européen dans le contexte de la crise économique et de l'adoption de politiques d'austérité: Evolutions, effets et questions de politique générale

Date proposée:	27-28 février 2014
Lieu:	Bruxelles, Belgique
Financement:	Union européenne (99 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (11 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque et Turquie
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	30
b) représentants des employeurs:	30
c) représentants des travailleurs:	30
Objectifs de la réunion:	i) étudier l'évolution du modèle social européen dans le contexte de la crise financière et de l'adoption de politiques nationales d'austérité; ii) évaluer les effets de cette situation sur la politique sociale menée dans l'Union européenne; iii) examiner le rôle du dialogue social et des partenaires sociaux dans ce processus de réforme.
Experts invités:	Dix experts membres du groupe de travail chargé du projet Des experts issus d'instituts de recherche ou d'universités Des représentants de la Commission européenne
Normes internationales du travail pertinentes:	Conventions fondamentales de l'OIT ⁷
Langues de travail:	Anglais et français

⁷ Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999).

I/17. Atelier régional sur les politiques macroéconomiques et sectorielles axées sur l'emploi; considérations centrales pour l'élaboration de politiques nationales de l'emploi

Date proposée:	5-9 mai 2014
Lieu:	Harare, Zimbabwe
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (10 000 dollars E.-U.) CTBO (18 800 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Botswana, Ethiopie, Lesotho, Maurice, Namibie, Somalie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	9
b) représentants des employeurs:	9
c) représentants des travailleurs:	9
Objectifs de l'atelier:	i) échanger des informations sur les meilleures pratiques en ce qui concerne l'emploi de personnes handicapées en Afrique; ii) informer les participants des tendances mondiales actuelles en ce qui concerne les politiques et les meilleures pratiques pour promouvoir l'acquisition de compétences et l'emploi de personnes handicapées; iii) former les participants à la manière de mener des programmes de sensibilisation pour que les politiques offrent des soins et un soutien aux travailleurs handicapés, en particulier des activités éducatives et de sensibilisation aux droits et privilèges des personnes handicapées en vue de promouvoir la mise en place d'une société ouverte à tous.
Experts invités:	Un consultant international Un consultant régional

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983; convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997; recommandation (n° 90) sur l'égalité de rémunération, 1951; recommandation (n° 99) sur l'adaptation et la réadaptation professionnelles des invalides, 1955; recommandation (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; recommandation (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; recommandation (n° 168) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983; recommandation (n° 169) concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires), 1984; recommandation (n° 188) sur les agences d'emploi privées, 1997; recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998; recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002; et recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006

Langue de travail:

Anglais

I/18. Atelier régional sur les pratiques novatrices en matière d'amélioration des compétences pour l'emploi de jeunes en situation de vulnérabilité

Date proposée: 29 septembre-3 octobre 2014

Lieu: Harare, Zimbabwe

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (10 000 dollars E.-U.)
CTBO (18 800 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Botswana, Kenya, Lesotho, Libéria, Nigéria, Ouganda, Sierra Leone, Swaziland et Zimbabwe

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 9

b) représentants des employeurs: 9

c) représentants des travailleurs: 9

Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> i) échanger des informations sur le déficit de qualifications chez les jeunes et les obstacles à l'amélioration des qualifications en lien avec la formation professionnelle et technique; ii) étudier les concepts modernes, les tendances, les méthodes et les modules de la formation professionnelle relatifs à l'employabilité; iii) permettre aux participants d'élaborer des programmes et des manuels d'instruction appropriés pour la formation professionnelle et technique des jeunes sans qualification; iv) évaluer les méthodes pour générer des bases de données sur les qualifications et compétences disponibles.
Experts invités:	<p>Un consultant international</p> <p>Deux consultants régionaux</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 140) sur le congé-éducation payé, 1974; convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; et recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langue de travail:	Anglais

Activités pour les employeurs

I/19. Quatrième Réunion du Forum social des employeurs du Maghreb

Date proposée:	22-24 avril 2014
Lieu:	Casablanca, Maroc
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (11 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Algérie, Maroc et Tunisie
Composition:	
Représentants des employeurs:	9
Objectif de la réunion:	Discuter de la mise en œuvre du dialogue social dans les pays du Maghreb, notamment du droit de grève (et de lock-out), en vertu des normes internationales du travail et des expériences acquises dans divers pays.
Observateurs:	Organisations d'employeurs d'autres pays
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; et convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949
Langue de travail:	Français

I/20. Réunion régionale sur l'économie informelle et le rôle à jouer par le secteur privé pour la réduire

Date proposée:	24-25 avril 2014
Lieu:	Lima, Pérou
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (32 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Etat plurinational de Bolivie, Colombie, El Salvador, Equateur, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Paraguay, Pérou, Sainte-Lucie, Suriname et Uruguay
Composition:	
Représentants des employeurs:	13
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) renforcer les capacités d'analyse des organisations d'employeurs dans le domaine de l'informalité, afin qu'elles puissent participer d'une manière plus efficace à l'élaboration de propositions de politiques publiques visant à réduire l'informalité; ii) construire des concepts, des arguments et des positions communes parmi les employeurs de la région à la lumière de la discussion sur l'économie informelle qui aura lieu pendant la CIT en juin 2014.
Expert invité:	Un facilitateur de l'Université du Pacifique du Pérou
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998; et recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012
Langues de travail:	Anglais et espagnol

I/21. Réunion interrégionale pour les employeurs sur l'amélioration des conditions de travail (Better Work)

Date proposée:	19-20 mai 2014
Lieu:	Genève, Suisse
Financement:	CTBO (50 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bangladesh, Cambodge, Haïti, Indonésie, Jordanie, Lesotho, République de l'Union du Myanmar, Nicaragua et Viet Nam
Composition:	
Représentants des employeurs:	18

Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) fournir des orientations stratégiques en lien avec un plus grand engagement avec les employeurs à tous les niveaux; ii) mettre en évidence les problèmes complexes tels que l'évolution des cadres de conformité aux règles au-delà des lois nationales et des normes fondamentales du travail et les modalités de la communication d'informations au public au niveau national dans les programmes de Better Work.
Expert invité:	Un expert invité de l'OIE
Normes internationales du travail pertinentes:	Conventions fondamentales de l'OIT ⁸
Langue de travail:	Anglais

Activités pour les travailleurs

I/22. Réunion de travailleurs sur l'action des syndicats en faveur du droit à l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Date proposée:	26-27 novembre 2013
Lieu:	Adama, Ethiopie
Financement:	Gouvernement de l'Irlande (22 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Ethiopie, Irlande, Ouganda et Royaume-Uni
Composition:	
Représentants des travailleurs:	60
Objectif de la réunion:	Promouvoir l'action des syndicats en faveur de l'emploi et des droits au travail des personnes handicapées.
Experts invités:	Disability Aid Abroad (Irlande)
Observateurs:	CSI Afrique Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA)

⁸ Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Normes internationales du travail pertinentes:	Conventions fondamentales de l'OIT ⁹ ; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981; convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983; et recommandation (n° 168) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983
Langue de travail:	Anglais

I/23. Atelier de renforcement des capacités en matière de droits syndicaux et de normes du travail aux fins de l'amélioration de la productivité en Afrique

Date proposée:	2-6 décembre 2013
Lieu:	Arusha, République-Unie de Tanzanie
Financement:	JTUC-RENGO ¹⁰ (40 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (26 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Botswana, Kenya, Malawi, Ouganda, Swaziland, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe
Composition:	
Représentants des travailleurs:	15
Objectif de l'atelier:	Valider le projet de guide syndical sur les droits syndicaux, les normes du travail et l'amélioration de la productivité.
Experts invités:	Experts représentant la JTUC RENGU, la CSI Afrique ¹¹ et l'OUSA ¹²
Observateurs:	Un représentant des employeurs Un représentant gouvernemental Conseil de coordination syndicale d'Afrique de l'Est (EATUC) Conseil de coordination syndicale d'Afrique australe (SATUCC)

⁹ Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

¹⁰ Confédération japonaise des syndicats.

¹¹ Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale.

¹² Organisation de l'unité syndicale africaine.

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949; convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970; convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978; convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981; et convention (n° 158) sur le licenciement, 1982

Langue de travail:

Anglais

I/24. Réunion régionale sur le programme mondial de développement, le travail décent et la justice sociale: Les défis du mouvement syndical africain

Date proposée:

12-14 février 2014

Lieu:

Nairobi, Kenya

Financement:

Gouvernement de la Norvège (161 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cabo Verde, République centrafricaine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, République-Unie de Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe

Composition:

Représentants des travailleurs: 60

Objectifs de la réunion:

i) sensibiliser les dirigeants syndicaux au nouveau programme mondial de développement, y compris aux objectifs du Millénaire pour le développement et au programme de développement pour l'après-2015, et aux effets de sa mise en œuvre en Afrique;

	<ul style="list-style-type: none"> ii) étudier la manière dont les syndicats adaptent leur structure, leur politique et leur stratégie à leur environnement, à tous les niveaux géographiques, et l'incidence de ces évolutions, notamment les nouvelles innovations en matière de recrutement des membres, sur l'efficacité d'organisation des syndicats; iii) débattre des valeurs essentielles et des principes fondamentaux des syndicats qui caractérisent leur action en faveur de la justice et de la stabilité sociale au sein des processus économiques; iv) encourager la création de réseaux et la coopération entre les syndicats en Afrique.
Experts invités:	Des représentants d'organisations de travailleurs et d'universités africains Union africaine Commission économique pour l'Afrique
Observateurs:	Des membres africains du groupe des travailleurs du Conseil d'administration du BIT
Normes internationales du travail pertinentes:	Conventions de l'OIT relatives à la gouvernance ¹³
Langues de travail:	Anglais, français, arabe et portugais

I/25. Atelier régional d'évaluation de la campagne pour la liberté syndicale, la négociation collective et l'autoréforme syndicale

Date proposée:	19-20 février 2014
Lieu:	São Paulo, Brésil
Financement:	Gouvernement de la Norvège (28 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Brésil, Chili, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras et Pérou
Composition:	
Représentants des travailleurs:	18
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> i) mettre en évidence les progrès accomplis, les problèmes rencontrés et les indicateurs clés des résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de la campagne au niveau régional et dans les pays prioritaires;

¹³ Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 128) concernant les prestations d'invalidité, de vieillesse et de survivants, 1967; et convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976.

- ii) définir un plan pour le contrôle stratégique de la campagne à l'échelon régional et dans les pays prioritaires.

Experts invités:	Trois juristes experts des syndicats
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970; convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978; convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981; recommandation (n° 91) sur les conventions collectives, 1951; recommandation (n° 92) sur la conciliation et l'arbitrage volontaires, 1951; et recommandation (n° 163) sur la négociation collective, 1981
Langue de travail:	Espagnol

I/26. Atelier syndical régional sur le renforcement des capacités des organisations de travailleurs domestiques et sur l'abolition du travail domestique des enfants

Date proposée:	28-30 avril 2014
Lieu:	Jakarta, Indonésie
Financement:	Gouvernement des Etats-Unis (90 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Chine, République de Corée, Inde, Indonésie, Malaisie, République de l'Union du Myanmar, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
Représentants des travailleurs:	25
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> i) partager des expériences de promotion du travail décent pour les travailleurs domestiques, organiser les travailleurs domestiques et réduire le travail domestique des enfants; ii) discuter de stratégies visant à appuyer la ratification et la mise en œuvre de la convention n° 189; identifier les forces, les faiblesses et les besoins en matière de protection juridique, de compétences, de recherche salariale et de conditions de travail dans les pays participants; iii) discuter des voies et moyens de renforcer la capacité syndicale et la coopération régionale afin de faire du travail décent une réalité pour les travailleurs domestiques.

Experts invités:	Trois représentants des ministères du Travail (Philippines, Thaïlande et Viet Nam)
Observateurs:	Un expert syndical, spécialisé dans le travail domestique Confédération syndicale internationale, Asie-Pacifique (CSI-Asie-Pacifique) Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) Réseau international des travailleurs/euses domestiques (IDWN)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; et convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011
Langues de travail:	Anglais et bahasa indonésien

Genève, le 6 mars 2014

Document soumis pour information

Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
AFRIQUE		
2014		
1 ^{er} -2 avril	Réunion technique OIT-CEDEAO ¹ : Examen collégial du travail des enfants	Abuja, Nigéria
22-24 avril	Quatrième réunion du Forum social des employeurs du Maghreb	Casablanca, Maroc
5-9 mai	Atelier régional sur les politiques macroéconomiques et sectorielles axées sur l'emploi; considérations centrales pour l'élaboration de politiques nationales de l'emploi	Harare, Zimbabwe
18-22 août	Atelier régional sur la gestion de la productivité pour la compétitivité nationale	Harare, Zimbabwe
8-12 septembre	Atelier régional sur l'élimination du travail des enfants	Harare, Zimbabwe
29 septembre-3 octobre	Atelier régional sur les pratiques novatrices en matière d'amélioration des compétences pour l'emploi de jeunes en situation de vulnérabilité	Harare, Zimbabwe
ASIE ET PACIFIQUE		
2014		
28-30 avril	Atelier syndical régional sur le renforcement des capacités des organisations de travailleurs domestiques et sur l'abolition du travail domestique des enfants	Jakarta, Indonésie
21-22 mai	Réunion régionale sur l'entrée des jeunes femmes et des jeunes hommes dans le marché du travail en Asie et dans le Pacifique	Bangkok, Thaïlande
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES		
2014		
22-25 avril	Réunion régionale sur le renforcement de l'Observatoire du travail en Amérique centrale et en République dominicaine (OLACD)	San José, Costa Rica
24-25 avril	Réunion régionale sur l'économie informelle et le rôle à jouer par le secteur privé pour la réduire	Lima, Pérou
EUROPE		
2014		
7-11 avril	Réunion sous-régionale du Réseau de l'emploi des jeunes	Turin, Italie
INTERRÉGIONAL		
2014		
19-20 mai	Réunion interrégionale pour les employeurs sur l'amélioration des conditions de travail (Better Work)	Genève, Suisse

¹ Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.